

COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT : MICHEL BARNIER ANNONCE LA FIN DU TRANSFERT OBLIGATOIRE

« Pour les communes qui n'ont pas encore transféré la compétence [eau et assainissement], il n'y aura plus de <u>transfert</u> obligatoire et nous allons avec les ministres concernés et avec vous continuer à travailler pour affiner cette orientation qui permettra de faire comprendre aux communes que nous allons leur donner plus de liberté », a assuré Michel Barnier, (1) Premier ministre au Sénat à l'occasion des questions au Gouvernement, mercredi 9 octobre.

Initialement, la <u>loi Notre</u> en août 2015, prévoyait de rendre obligatoire le transfert des compétences eau et assainissement des communes vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2020. Une mesure rejetée par certaines communes, notamment de montagne ou rurale, et qui a fait l'objet de plusieurs assouplissements. En août 2018, tout d'abord, la loi sur la mise en œuvre du <u>transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes</u> a permis à ces dernières de le reporter jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Ensuite, la <u>loi Engagement et proximité</u> a ouvert aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer, par convention, tout ou partie de ces compétences à l'une de ses communes membres. Des ajustements ont également été introduits par l'intermédiaire de la loi 3DS.

À l'occasion de la présentation du <u>Plan eau</u>, le président Macron était également revenu sur cette question sensible. « Parfois, l'intercommunalité est le bon choix, parfois non. J'ai entendu les parlementaires et les élus, avait-il indiqué. Le ministère va faire une carte des lieux où il y a des difficultés. Nous consoliderons l'intercommunalité où c'est possible et, pour les autres, nous trouverons d'autres solutions de mutualisation. »

Cet arrêt du transfert était craint par Intercommunalités de France. « Les enjeux financiers et techniques qui vont avec montrent la nécessité d'appliquer l'adage : l'union fait la force », avait estimé Sébastien Martin, président d'<u>Intercommunalités de France</u> et président du Grand-Chalon.

Reste à voir ce qui sortira des réflexions et des travaux parlementaires. Le Gouvernement a décidé d'engager une procédure accélérée pour l'examen de la proposition de loi de Jean-Michel Arnaud visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement (2).

<u>1.</u> Écouter le Premier ministre
br />
<u>https://videos.senat.fr/video.4759779_6706741196c1d.seance-publique-du-9-octobre-2024-apres-midi?timecode=11130002.</u> Consulter la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement déposée par Jean-Michel Arnaud

br />
<u>https://www.senat.fr/leg/ppl23-556.html</u>

https://www.actu-environnement.com/ae/news/michel-barnier-arret-transfert-competence-eau-assainissement-44860.php4